



CLUB DES UTILISATEURS PELEHAS

Jeudi 11 Décembre 2008

*Présentation de la problématique du logement sur la
commune de Villeneuve-la-Garenne*

3 MISSIONS PRINCIPALES

- La gestion de l'offre et de la demande de logements
- Le suivi et l'animation des travaux de la Conférence Communale du Logement depuis 2003/04
- L'élargissement des missions du service au logement privé et à l'habitat depuis 2006

LA SITUATION DU LOGEMENT

- ❑ **5115 logements sociaux** : 56 % des résidences principales
- ❑ **Une multiplicité** de bailleurs sociaux (plus de 15)
- ❑ **La notion de réservation** :
 - un parc public géré par la Ville d'environ 3000 logements
- ❑ **Le parc privé** : 45% avec un partage presque pour moitié entre propriétaires occupants et locatif privé
- ❑ **Evolution du parc de logements** : une forte réduction du parc locatif privé (-25%)

L'OFFRE ET LA DEMANDE DE LOGEMENTS (I)

❑ Le fichier de demandeurs :

- ✓ **1 200** demandeurs de logements (*dont 125 issus du relogement*)
- ✓ 75% habitent à Villeneuve, 5% travaillent dans la ville sans y habiter, 3% sont d'anciens villenogarennois et 20% habitent d'autres communes

❑ Evolution de la demande :

- ✓ Le nombre moyen de la demande a été multiplié par 3 depuis 2004

❑ L'offre de logements :

- ✓ Une baisse continue de la mobilité depuis 2004 (- 4% en 2007)

LA NOUVELLE CHARTE DU LOGEMENT I/ Diagnostic

- Une reprise récente de la croissance démographique
- Une dynamique de spécialisation sociale et ethnique
- Une fragilité avérée des ménages et une spécialisation des segments du parc
- Une demande à l'image de la population en place
- Peuplement du parc social
- Des effets positifs de mobilisation des acteurs

LA NOUVELLE CHARTE DU LOGEMENT II/ Orientations

❑ **Axe 1 : Diversifier la demande**

- Capter une population plus diversifiée
- Rapprocher l'offre 1% de la demande locale

❑ **Axe 2 : Améliorer les conditions d'habitat de la population en place**

- Favoriser les mutations internes, donner la priorité aux décohabitations, travail sur les hébergés...
- Gérer le handicap et le vieillissement
- PDALPD

LA NOUVELLE CHARTE DU LOGEMENT II/ Orientations

□ **Axe 3 : Assurer le relogement lié à l'opération des Quartiers Sud**

- Consacrer 25% des logements libérés sur les contingents publics au relogement
- Renforcer la mobilisation de l'ensemble des bailleurs et du Conseil Général
- Gérer les demandes de ménages souhaitant changer de commune
- Prévoir articulation relogement/production neuve
- Spécificités de l'îlot Verdun